



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Nouvelle inscription

Date de publication: SHAB - 05.03.2019

Numéro de publication: HR01-1004580676

Canton: VD

Entité de publication:

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Nouvelles entrées PERSPECTIVE SOLUTION Sàrl, Saint-Prex

PERSPECTIVE SOLUTION Sàrl
Chemin de Crausaz 14
1162 St-Prex

Forme juridique: Société à responsabilité limitée (SARL)

IDE: CHE398106563

Siège: Saint-Prex

Objectif

la société a pour but la fourniture de toutes prestations de services en matière juridique, de médiation et de gestion d'entreprise, notamment le conseil, la représentation devant toutes autorités, la gestion de processus participatifs, la traduction, ainsi que la formation (pour but complet cf. statuts).

L'entité juridique mentionnée a été inscrite au registre du commerce et jouit de la capacité juridique.

Publication selon les art. 9 et 35 ORC.

Registre journalier no 4043 du 28.02.2019

Registre responsable: Registre du commerce du Canton de Vaud

Révision:

Renonciation à la révision

PERSPECTIVE SOLUTION Sàrl, à Saint-Prex, Chemin de Crausaz 14, 1162 St-Prex, CHE-398.106.563. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts: 22 février 2019. But: la société a pour but la fourniture de toutes prestations de services en matière juridique, de médiation et de gestion d'entreprise, notamment le conseil, la représentation devant toutes autorités, la gestion de processus participatifs, la traduction, ainsi que la formation (pour but complet cf. statuts). Obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: pour les détails, voir les statuts. Capital social: CHF 20'000. Associée-gérante avec signature individuelle: Regamey Barbara, de Lausanne, à Saint-Prex, présidente, avec 200 parts de CHF 100. Signature individuelle est conférée à Regamey François, de Lausanne, à Saint-Prex, gérant. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux associés: par écrit ou par courriel. Selon déclaration du 22 février 2019, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.